

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET N° 79/217 du 9/5/79
portant nomination de Monsieur MOUAMBA-SATI
Jean-Bosco, Administrateur de Santé, en
qualité de Directeur de la Planification
et de la Statistique.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu l'Acte N° 38/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement,
organisation et fonctionnement des pouvoirs publics;

Vu le décret N° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret N° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le décret N° 77/228 du 5 Mai 1977 portant création de
la Direction des Etudes et de la Planification au sein des
Ministères;

Vu le décret N° 78/209 du 14 Mars 1978 portant nomination
de Monsieur MOUAMBA-SATI Jean-Bosco en qualité de Secrétaire
Général aux Affaires Sociales;

Le Conseil de Cabinet entendu,

DECRETE :

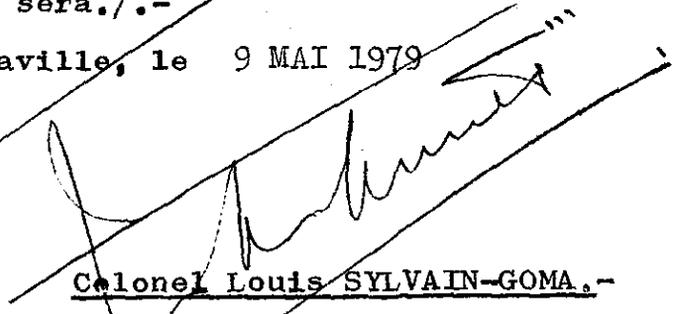
Article 1er.- Monsieur MOUAMBA-SATI Jean-Bosco, Administrateur
de Santé, précédemment Secrétaire Général aux Affaires Sociales
est nommé Directeur de la Planification et de la Statistique au
Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

Article 2.- Toutes dispositions antérieures contraires au pré-
sent décret sont abrogées.

Article 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la
date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié
au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et com-
munié partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 9 MAI 1979

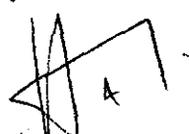
Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,


Henri LOPES.-

P. le Ministre de la Santé
et des Affaires Sociales,
Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,


Victor TAMBA-TAMBA.-

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,


Victor TAMBA-TAMBA.-